

3.063 Les villes et la conservation

RECONNAISSANT que près de la moitié de la population mondiale vit dans des villes et que cette proportion devrait augmenter jusqu'à 60 pour cent d'ici 2030 ;

CONSIDÉRANT que la nature apporte de nombreux avantages importants aux villes et aux citoyens ;

CONSIDÉRANT AUSSI que les organisations de conservation ont besoin de l'appui des électeurs, des personnalités influentes, de ceux qui font l'opinion, et des ressources financières qui sont largement concentrés dans les villes ;

RAPPELANT que l'UICN a tenu compte du rôle essentiel que jouent les villes, les populations urbaines et les institutions urbaines pour la réalisation de sa mission, par exemple, dans *Sauver la Planète* (1990) et lors des cérémonies du 50e anniversaire de l'Union (Fontainebleau, 1998) ;

SACHANT que la Recommandation V.14 *Les villes et les aires protégées*, dont le Ve Congrès mondial sur les parcs (Durban, 2003) a pris note, demande à l'UICN :

- a) d'intégrer une dimension urbaine dans son *Programme intersessions 2005–2008* ;
- b) d'associer la conservation de la diversité biologique aux établissements humains afin de promouvoir la mise en oeuvre des objectifs de développement durable, y compris les *Objectifs de développement du millénaire* énoncés par les Nations Unies ;
- c) d'inviter des organisations concernées par l'environnement urbain à devenir membres de l'Union et des chefs de file et des experts éminents de la gestion urbaine à participer à ses travaux ; et
- d) d'établir des partenariats avec des organisations clés intervenant en milieu urbain ;

SACHANT que plusieurs activités ont été organisées dans le cadre de la présente session du Congrès mondial de la nature pour démontrer que la protection de la nature et l'amélioration des conditions de vie dans les villes sont des objectifs intimement liés ;

PRÉOCCUPÉ de constater que l'on ne tient pas suffisamment compte des questions urbaines dans le *Programme intersessions 2005–2008* de l'UICN ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 17 au 25 novembre 2004 à Bangkok, Thaïlande, pour sa 3e Session :

1. CHARGE le Directeur général de l'UICN, en consultation avec les Commissions et les membres de l'UICN :
 - a) de réviser systématiquement le *Programme intersessions 2005–2008* pour déterminer les possibilités de renforcer les thèmes, sous-programmes et projets existants et prévus en intégrant une
 - b) dimension urbaine ;
 - c) d'examiner comment la dimension urbaine de la conservation serait le mieux représentée au sein de la structure de l'UICN, par exemple par un correspondant au Secrétariat et un groupe d'étude intercommissions ; et
 - d) d'identifier et de recruter comme membres de l'UICN des organisations internationales et nationales clés qui interviennent en milieu urbain, et de conclure des partenariats avec ces organisations.

2. ENCOURAGE les Commissions à recruter et faire activement participer à leurs travaux des chefs de file et des experts éminents en matière de gestion urbaine.